

Nombre de conseillers élus : 60
Conseillers en fonction : 60
Conseillers présents : 31
Vote par procuration : 5

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg
PETR
DE LA BANDE RHENANE NORD
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 2 AVRIL 2025 A 18H30

Délibération n°2025-054 : Mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement

Sous la Présidence de la 1ère Vice-présidente, Madame Christiane HUSSON pour le Président empêché

Membres titulaires présents :

AMBOS Danièle, DEGOURSY Michel, GEORG Michel, EICHWALD Anne, GAST René, GIRAUD Philippe, HAENNEL Jean-Paul, HELFRICH Gérard, HOFFMANN Hubert, HOMMEL Martine, HUSSON Christiane, JOERGER Fabien, JULIEN Marie Anne, KELLER Jacky, KIEFER Geneviève, KLEIN Michel, KLÖPPER Bénédicte, LAAS Francis, LICHTEBLAU Monique, LORENTZ Michel, POUILLARD Sylvie, RIEDINGER Raymond, RIEGER Elisabeth, SCHAEFFER Serge, SCHEYDECKER Camille, SITTER Jean-Louis, STOLTZ Jean-Luc, STOLTZ Pascal, STUMPF René, STURM Claude, WEIGEL Eric

Mesdames, Messieurs :

Membres excusés donnant pouvoir :

DRION Denis, KRAEMER Bruno, MEYER Agnès, RUCK Sandra, SCHMALTZ Isabelle

Mesdames, Messieurs :

Membres excusés :

ANTONI Marc, BALL Jean-Luc, BEURIOT Nadine, BOEHLER Philippe, BUBEL Rémy, COUSANDIER Daniel, CLAUSS Danièle, CRIQUI Anne, FLEITH Rachel, FRITZ André, GABRIEL Hélène, HECK Mylène, HENTSCH Bernard, HEYD Frédéric, HIRSCH Cinthya, HOERTH Céline, HOMMEL Denis, KAISER Rosita, KRILOFF Sébastien, KLEIN Christophe, JOERGER Alain, PETRAZOLLER Richard, RUCK Sandra, TIMMEL Yannick

Mesdames, Messieurs :

Assistent en outre :

DNA : Amélie RIGO

DGFIP : Sébastien DURST

CC Pays Rhénan : Nathalie WEBER

PETR : Sylvie GREGORUTTI - Fabienne BIENFAIT

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun.

Cette décision doit également être notifiée au comptable.

VU la délibération du 22 février 2024 d'adoption à compter du 1er janvier 2024 de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

VU les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

la 1^{ère} Vice-présidente ayant soumis cette décision au vote,

le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le Président ou son représentant à

- procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre ;
- signer les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au comptable assignataire de Haguenau pour mise en œuvre.

<p>Secrétaire de séance</p>  <p>Serge SCHAEFFER</p>	<p>Pour le Président empêché, la 1^{ère} Vice-présidente</p>  <p>Christiane HUSSON</p> 
--	--